

Présents BC : Stéphane LE DOARE, Éric JOUSSEAUME (Départ à 18h10), Jean-Claude DUPRE, Jean-Luc TANNEAU, Jean-Edern AUBREE, Yannick LE MOIGNE, Stéphane MOREL (Visio), Jean-Michel GAIGNE, Jean L'HELGOUARC'H, Valérie DREAU, Christine ZAMUNER, Nathalie CARROT-TANNEAU

Excusés BC : Jean-Louis BUANNIC, Ronan CREDOU

Présents Maires : Christian LOUSSOUARN, Cyrille LE CLEAC'H, Gwénola LE TROADEC (Visio)

Administratifs : Sandrine BEDART, Arnaud DUBOURG

Personnes invitées : Atelier IOD - Frédéric FRANCES et Marine BLANC de 17h30 à 18h20.

Le président démarre la séance à 17h35.

Nathalie CARROT TANNEAU et Antoine LANCRET présentent la nouvelle équipe « Solidarités » :

- Tyffany TRAIN : conseillère numérique.
- Ereil DURAND : animatrice SIJ.
- Marie DANIELOU : Adjointe Responsable du Pôle « Solidarité »

Les agents se présentent aux élus.

Antoine LANCRET complète, s'agissant du CLIC : un recrutement temporaire en la personne de Coraline BIDEAU pour remplacement de Florence BODERE en arrêt maladie.

Le Président remercie les élus pour leur présence à cette réunion de rentrée et propose à l'Atelier IOD de présenter le projet de 2^{nde} extension du siège.

Administration générale (Présentation par Stéphane LE DOARE et Atelier IOD)

1. Présentation de l'esquisse de l'extension du siège

L'atelier IOD, représenté par Frédéric FRANCES et Marine BLANC, est en charge de la maîtrise d'œuvre de l'extension du siège. L'atelier a rendu son esquisse fin juillet et viendra la présenter aux membres du Bureau pour en échanger.

Frédéric FRANCES et Marine BLANC commentent les différentes esquisses préparées.

Eric JOUSSEAUME trouve le projet très réussi esthétiquement.

Yannick LE MOIGNE s'interroge sur la nature des bureaux réservés au service urbanisme et est rassuré par l'existence de bureaux doubles. Sandrine BEDART précise qu'il reste une marge de 11 places, par rapport aux effectifs actuels.

La grande salle de conseil a une superficie de 250m².

Les élus accueillent favorablement l'esquisse présentée. Christine ZAMUNER demande le chiffrage du projet. M.FRANCES répond que le chiffrage est difficile à ce stade, le Président précise que l'enveloppe projetée par les services en interne sera dépassée, il s'avère en effet que les espaces communs et de déambulations n'y étaient pas comptabilisés.

Départ d'Éric JOUSSEAUME à 18h10 (bureau municipal)

Départs de Frédéric FRANCES et Marine BLANC à 18h20

Pour la bonne information des membres du Bureau et Maires, Stéphane LE DOARE et Nathalie CARROT-TANNEAU énumèrent les différentes commissions et instances au sein desquelles ils sont membres au titre de leur mandat de Conseiller Départemental :

- Stéphane LE DOARE : **Vice-président - Délégué aux infrastructures et au désenclavement**, CAUE, Finistère Habitat FIA, Vice-président - SDEF, SDIS, SMPPC.
- Nathalie CARROT-TANNEAU : **Vice-présidente - Déléguée au handicap**, Vice-présidente - SMPPC, Vice-présidente - SDIS.

CRTE (Présentation par Stéphane LE DOARE)

1. Demande de précision sur le CRTE auprès du Préfet (annexes 1 et 2)

Le 17 juin dernier, un courrier à l'en-tête de QCD et signé des Présidents des communautés de Quimper, de Douarnenez, du Cap-Sizun, du Haut Pays Bigouden, du Pays Fouesnantais et du Pays Bigouden Sud a été adressé au Préfet du Finistère. Il s'agissait de l'interroger au sujet du contrat de relance et de transition écologique de la Cornouaille et notamment sur la nécessité d'inscrire l'ensemble des secteurs de l'action publique dans le CRTE. Les EPCI souhaitaient surtout que le Préfet leur assure que le fait de ne pas inscrire l'ensemble des secteurs de l'action publique ne serait pas un frein à l'obtention de fonds ou dotations par les EPCI et les communes pour leurs futurs projets.

Par courrier du 13 juillet 2021, le Préfet du Finistère a apporté une réponse en précisant que le CRTE n'a pas vocation à établir une liste exhaustive de tous les projets des collectivités pour les six prochaines années. Les projets qui n'y seraient pas listés pourront toujours être soutenus par l'Etat à travers la DETR et la DSIL. De plus, le Préfet indique également que le CRTE n'est pas un document figé mais au contraire, qu'il aura vocation à évoluer au cours des six prochaines années.

Les courriers échangés figurent en annexe du présent rapport.

Christian LOUSSOUARN interpelle le Bureau au sujet de la compétence Tourisme communautaire, il s'interroge sur les projets communaux qui ont un lien avec le Tourisme. Par exemple, la commune de Combrit Ste-Marine a en projet la création d'un gîte d'étape à Roscanvel, il ne souhaite pas que la Préfecture puisse opposer à la commune que le projet relève de la compétence communautaire. Par ailleurs, il s'interroge également sur le sujet des aires de camping-cars.

Jean-Luc TANNEAU le rassure en précisant que la compétence Tourisme est une compétence partagée entre les différentes collectivités et EPCI.

« AJOUT S. BEDART post Bureau » : à l'échelle communautaire, il s'agit **de la promotion du Tourisme** dont la création d'offices de Tourisme qui est une compétence obligatoire depuis la loi NOTRe. La commune peut donc intervenir dans le champ du Tourisme par la création de gîte d'étape par exemple ou de création d'aires d'accueil de camping-cars

SIOCA (Présentation par Yannick LE MOIGNE)

1. Feuille de route du SIOCA - Création du groupe de travail

Yannick LE MOIGNE explique les difficultés de recrutement et estime que les postes doivent être proposés sous l'égide d'une Communauté de Communes et présenter en CDI, afin de les rendre plus attractifs.

Un bureau intercommunautaire réunissant les membres des instances de l'Ouest-Cornouaille s'est réuni le 6 juillet dernier à Plozévet ; a notamment été évoqué le SIOCA et la construction d'une feuille de route du syndicat pour les années à venir.

En effet, les évolutions successives du contexte territorial ont conduit à une augmentation des missions portées par le SIOCA notamment depuis 2019. Cependant, ses moyens humains et financiers sont restés constants.

Si les communautés souhaitent poursuivre le travail concernant le SCoT et envisager de nouvelles mutualisations notamment en termes d'ingénierie, il sera nécessaire d'envisager une modification des ressources humaines et financières du SIOCA.

Cette feuille de route évoquée lors du Bureau intercommunautaire a pour objectif, à court terme, d'approfondir la question des moyens humains et financiers de la structure afin d'en assurer la pérennité, et à long terme, d'explorer l'évolution des compétences et des missions du SIOCA.

Pour construire cette feuille de route, le bureau intercommunautaire a décidé de la mise en place d'un groupe de travail composé de deux élus par EPCI (un élu délégué au SIOCA, l'autre non), un technicien par EPCI et le/la responsable du SIOCA.

Mme CROM en tant que Présidente et M. LE MOIGNE en tant que 1er Vice-président, intègrent de droit le groupe de travail.

Il est donc proposé au Bureau de désigner les élus et le technicien qui participeront au groupe de travail chargé de construire la feuille de route du SIOCA pour les années à venir.

Yannick LE MOIGNE propose la candidature de Jean-Claude DUPRE qui, de par sa délégation, suit la compétence « Mobilités ». Après un tour de table, Jean-Edern AUBREE se propose pour rejoindre le groupe de travail. Au niveau technique : Sandrine BEDART, DGS, le cas échéant Enrique PEREZ

Solidarité, Petite Enfance et Jeunesse (Présentation par Nathalie CARROT-TANNEAU)

1. Mise en place d'un dispositif France Services itinérant en Pays Bigouden Sud

Pour rappel, la CCPBS porte dans ses compétences communautaires la création et la gestion de Maison

de services au public.

A ce jour, cette compétence n'a pas encore été mise en œuvre par notre EPCI.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accès Aux Services Publics (SDAASP) nous sommes entrés en contact avec les services préfectoraux qui nous ont informés de la possibilité pour notre territoire de mettre en place un dispositif France Services itinérant via un partenariat avec les PIMMS (Point Information Médiation Multi Services) de Quimper.

Il s'agit d'une antenne locale de l'association nationale des PIMMS qui a une expertise forte en matière de médiation et d'accès aux services publics.

De plus, cette structure est labellisée France Services et bénéficie d'un retour d'action à la suite d'une expérimentation d'une structure itinérante sur les communes de Plogonnec et Quéménéven.

Pour le Pays Bigouden Sud, l'itinérance pourrait s'organiser autour de la mise à disposition, dans les communes du territoire, d'un bureau et d'un local permettant l'accueil du public à raison d'une demi-journée par semaine.

L'équipe mobile serait composée de deux professionnels et permettrait aux usagers de pouvoir réaliser l'ensemble des démarches administratives en proximité.

Les locaux utilisés pour ce dispositif France Services pourraient être situés au sein des mairies ou dans des lieux tels qu'une médiathèque, etc.

Aujourd'hui, les lieux potentiels d'accueil de ce futur service ont été identifiés par les communes et remontés auprès des services communautaires.

Un planning prévisionnel a pu être modélisé et est annexé à ce rapport.

Il n'est, bien sûr, pas figé et peut bénéficier d'évolutions en fonction des retours des communes.

Les derniers échanges entre la Communauté de communes et l'association des PIMMS de Quimper ont principalement eu pour objet les moyens mobilisables par les deux parties afin de mener à bien la mise en place de cette structure itinérante.

Il a été envisagé le déploiement de ce nouveau service à l'horizon du 1^{er} janvier 2022. Pour son fonctionnement, il est prévu l'embauche par les PIMMS de Quimper de deux agents de médiation, sous la forme de « contrats aidés ». D'autre part, 10% de la rémunération annuelle du personnel de direction et d'encadrement a été retenu dans le calcul de la masse salariale de la structure.

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif France Services, l'Etat vient en soutien au porteur du service à hauteur de 30 000 € annuels, répartis pour 15 000 € par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et 15 000 € par le Fond Inter Opérateurs. Ces fonds sont alloués dès lors que la structure respecte le cahier des charges France Services et est labellisée.

Dans sa simulation financière, le PIMMS de Quimper prévoit de solliciter la CCPBS à hauteur de 45 000 € la première année, afin d'équilibrer les comptes d'exploitation, puis 40 000 € la seconde année.

L'investissement matériel de départ prévu par notre partenaire potentiel est de 10 000 € :

- 5 000 € pour l'acquisition d'un véhicule permettant l'itinérance territoriale ;
- 5 000 € pour l'acquisition du matériel informatique (ordinateurs, imprimante, scanner, etc.).

Ces investissements pourraient être financés à 50% en fonds propres par l'association (véhicule) et 50 % par la CCPBS (matériel informatique au regard de nos marchés publics).

Notre service informatique a réalisé une étude de coût relative aux besoins matériels évoqués par les PIMMS. Dans le cadre de nos marchés publics, l'investissement initial s'élèverait à 3085 €, hors imprimante-scanner mobile. Les coûts d'abonnements mobiles pour les connexions internet 4G, soit 486 € annuels, seraient à la charge de l'association.

Le résultat prévisionnel dégagé à l'issue de la première année d'exercice, soient 5 580 €, permettra de financer partiellement les investissements de départ et d'équilibrer les comptes de ce projet.

Le coût global de fonctionnement de ce service se porterait à 79 960 € pour une année.

→ La commission solidarités, réunie le lundi 14 juin 2021 a émis un avis favorable quant au déploiement d'un service itinérant labellisé France Services, en partenariat avec le PIMMS, aux conditions précédemment présentées.

L'ensemble des élus se montre favorable à la mise en place de ce projet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fin du Bureau à 19h35